

Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance ordinaire enregistrée, tenue le mardi 15 mai 2018 à compter de 19 : 30 heures par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, madame la Mairesse, Chantal Denis, ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers, Patricia Bégin, Ghislaine Massé, Robert Mayrand, Harry Gow, Pierre Lauzon et Bernard Archambault, tous, formant quorum sous la présidence de la Mairesse.

Est également présent, le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Aubert Gallant.

• **Ouverture de la séance**

La Mairesse souhaite la bienvenue et elle rappelle que les séances publiques du Conseil municipal sont enregistrées et elle ouvre la séance ordinaire à 19:34 heures.

* * * * *

1/ Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2018-05-109

Il est proposé par M. Bernard Archambault, appuyé par Mme. Patricia Bégin et résolu :

Que le Conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que proposé

Adoptée à l'unanimité

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENNES ET CITOYENS
DURÉE 15 MINUTES**

* * * * *

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Conseil municipal

Rapport mensuel de la Mairesse

Madame la Mairesse fait rapport des rencontres, échanges, courriers reçus au cours de la période suivant le dernier Conseil municipal.

Rencontres :

Reconnaissance de l'activité des bénévoles 2017 le 19 avril

Conseil de la MRC, le 19 avril

Rencontre avec la directrice de l'école, le 25 avril

Comité de sécurité publique : le 27 avril

Souper spaghetti soccer, le 28 avril

Remise des médailles par le lieutenant-gouverneur à Rigaud, le 29 avril

Rencontre avec notre marraine, Marie-Hélène Veilleux, le 30 avril

Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2018

Comité de l’outil de développement de la zone agricole, le 3 mai
Rencontre au bureau du député fédéral Xavier Barsalou-Duval, le 4 mai
Assemblée pour la Fondation communautaire, le 6 mai
Comité consultatif vie communautaire et culture, le 7 mai
Assemblée annuelle de l’Association des plus beaux villages du Québec, les 9-10-11 mai
Rencontre du vérificateur comptable pour la municipalité, le 15 mai

Correspondances :

Fondation du Centre d’action bénévole : tournoi de golf et tour cycliste du 17-08-2018
La Maison Victor-Gadbois : tournoi de golf du 25-05-2018
Réseau québécois de villes et villages en santé : aga le 30 mai à Sherbrooke
Carrefour action municipale et famille (CAMF) : séance de formation et d’échange sur les enjeux de la famille, des aînés et des tout-petits, le 31 mai, à Sallaberry-de Valleyfield
ARTM (Autorité régionale de transport métropolitain) : entente relative au transport adapté

RÉSOLUTION 2018-05-110

Factures au 30 avril 2018

Il est proposé par Mme Chantal Denis, appuyé par M. Bernard Archambault , et résolu :

Que le Conseil municipal approuve les comptes payés et à payer présentés ce 15 mai 2018 avec dispense de lecture de la liste au montant total **de 72,464.60\$** au 30 avril 2018.

(Note aux lecteurs : *seuls les comptes au montant de 500 \$ et plus sont lus et expliqués par la Mairesse*).

Description	Montants
Factures à payer présentées au 30 avril 2018	16 783.98\$
Factures payées au 30 avril 2018	55 680.62\$
Total au 30 avril 2018	72,464.60\$

Adoptée à l’unanimité

2.3 GREFFE

RÉSOLUTION 2018-05-111

Procès-verbal séance ordinaire du 17 avril 2018

Considérant qu’une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 avril 2018 a été distribuée électroniquement aux membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par Mme Patricia Bégin , appuyé par M. Bernard Archambault , et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 avril 2018.

Adoptée à l’unanimité

RÉSOLUTION 2018-05-112

Coûts attribuables à l'implantation du programme Pair

Considérant la présentation relative au programme Pair et son implantation à Saint-Antoine le lundi 26 mars 2018;

Considérant les coûts associés au programme Pair

Il est proposé par M. Pierre Lauzon appuyé par M. Harry Gow et résolu :

Que le conseil municipal entérine les frais de 40.00\$ liés à l'ouverture d'un dossier au programme Pair et de 37.52\$ de frais de déplacements pour un total de 77.52\$ taxes incluses

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2018-05-113

RÉCLAMATION SAINT-DENIS TRAITEMENT DES EAUX USÉES 2015 ET 2016

Considérant le non-paiement de notre part de 40% des frais pour les opérations de traitement des eaux usées pour les années 2015 et 2016 au montant de **34,431.00\$** avant taxes.

Considérant la finalisation de longues négociations tenues avec la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu concernant ces montants en souffrance.

Considérant que les payeurs de taxes des secteurs desservis de Saint-Antoine-sur-Richelieu ont déjà été taxés pour ses frais d'opérations de traitement des eaux usées lors des années budgétaires 2015 et 2016.

Il est proposé par M. Bernard Archambault appuyé par M. Robert Mayrand et résolu :

Que le conseil municipal autorise le paiement de cette facture de **34,431.00\$** à la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu et que cette facture soit payée au poste budgétaire 03 51000 021 soit le poste d'affectation de réserve au budget. Ce poste est constitué à même les surplus accumulés des dernières années budgétaires de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2018-05-114

Lettre d'appui travailleur de rue

Considérant le fait que le travail de rue n'a pas été renouvelé pour l'année 2018 ;

Considérant que l'organisme Mille et une rues compte déposer une demande auprès du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre ;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2018

Considérant qu'une demande a été acheminée à notre municipalité afin qu'elle envoie une lettre d'appui à cette demande de financement et pour **l'accréditation au programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) pour l'organisme Mille et une rues** ;

En conséquence il est proposé par Mme Patricia Bégin , appuyé par M. Pierre Lauzon et résolu

Que la Municipalité de Saint-Antoine-sur -Richelieu envoie une lettre d'appui à cette demande d'accréditation de l'organisme Mille et une rues.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

2.4 RÈGLEMENT

2.5 AVIS DE MOTION

2.6 GESTION DU PERSONNEL

RÉSOLUTION 2018-05-115

Considérant le nombre d'année d'ancienneté de la titulaire du poste de secrétaire pour les services du médecin

Considérant l'horaire hebdomadaire pouvant varier de 5 à 7 heures semaines de la titulaire du poste

Considérant l'absence d'ajustement significatif de la rémunération de la titulaire au cours des huit (8) dernières années puisqu'elle ne fait pas partie des employés réguliers bénéficiant d'augmentation annuelle en fonction d'une grille salariale

Il est proposé par Mme Ghislaine Massé appuyé par M. Pierre Lauzon et résolu;

Que le salaire horaire de la titulaire soit rétroactivement au 1 janvier 2018 par une augmentation de 1.00\$ l'heure.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2018-05-116

Appel de candidature pour un poste de coordination du service des de la vie communautaire de la culture et des loisirs.

Il est proposé par Mme Patricia Bégin appuyé par M. Bernard Archambault et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le directeur général à procéder à un appel de candidature pour combler un poste d'une durée déterminée à la coordination du service des de la vie communautaire de la culture et des loisirs.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2018

Le vote est demandé

Contre

M. Robert Mayrand
Mme Ghislaine Massé
M. Pierre Lauzon
M. Harry Gow

Pour

Mme Chantal Denis
Mme Patricia Bégin
M. Bernard Archambault

RÉSOLUTION REJETÉE À LA MAJORITÉ

3.1 SÉCURITÉ INCENDIE

L'élue responsable du dossier, madame Ghislaine Massé fait rapport verbal

3.2 SÉCURITÉ CIVILE

4 TRAVAUX PUBLICS

4.1 Gestion des édifices municipaux

L'élu responsable du dossier, M. Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

4.2 Transport – Voirie locale

L'élu responsable du dossier, M. Bernard Archambault, fait rapport verbal

RÉSOLUTION 2018-05-117

Autorisation dépenses – Voirie locale

Il est proposé par M. Bernard Archambault, appuyé par M. Harry Gow et résolu :

Que le Conseil municipal entérine les dépenses au montant estimé de **3895.00\$** taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

Objet	Code	Montant
Achat de panneaux signalisation divers		1950.00\$
Réparation remorque – essieu - freins		555.00\$
Terre noire à jardin (1 voyage)		490.00\$
Criblure de pierres (pétanque)		900.00\$
TOTAL		3,895.00\$

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2018-05-118

Octroi de contrat de caractérisation et analyse des sols rues Denis et Mgr Gravel

Considérant les travaux de réfections des rues Monseigneur Gravel et Denis à l'automne 2018

Considérant la nécessité d'avoir des études préalables de caractérisation des sols dans le cadre des subventions de la TECQ (Taxe sur l'essence)

Considérant que quatre soumissionnaires furent invités à soumissionner pour ce contrat et que trois (3) soumissions en bonne et due forme ont été déposées.

Il est proposé par M. Bernard Archambault appuyé par M. Pierre Lauzon et résolu ;

Que le conseil municipal accorde le contrat de caractérisation des sols pour un montant de **5495.00\$** avant taxes, au plus bas soumissionnaire conforme le Groupe ABS de Saint-Rémi, Québec

Adoptée à l'unanimité

4.3 Hygiène du milieu et Cours d'eau

RÉSOLUTION 2018-05-119

Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques – règlement n° 2016-11 demande d'admissibilité et autorisation de remboursement

Considérant que le Conseil municipal a adopté son Règlement n° 2016-11 décrétant la création d'un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques;

Considérant que le Conseil municipal a également adopté le règlement n° 2016-06 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 5 522 000 \$ aux fins du financement du programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques;

Considérant que le règlement d'emprunt a été approuvé par le ministre le 4 mai 2017;

Considérant les procédures administratives et du délai pour la mise en fonction de ce programme;

Considérant les demandes présentées dans la période préparatoire dudit programme;

Considérant que les propriétaires des immeubles ont soumis une demande d'admissibilité pour une aide financière dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques;

Considérant que la demande est conforme au règlement décrétant la création du programme d'aide financière et que des fonds sont disponibles à cette fin;

En conséquence, il est proposé par M. Bernard Archambault, appuyé par M. Pierre Lauzon et résolu :

Que le Conseil municipal accepte les demandes d'aide financière soumises par les propriétaires de l'immeuble suivant situé à Saint-Antoine-sur-Richelieu dans le cadre du « programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques » :

Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2018

Matricule	Montant demandé
2865-68-3185	14,256,90\$

Que le Conseil municipal autorise le paiement des montants demandés suite à l'analyse et à l'approbation de la demande par l'administration municipale s'assurant ainsi que tous les documents sont conformes tel que prescrit par la réglementation.

Que le Conseil municipal autorise l'utilisation du Fonds général – marge de crédit en prêt temporaire pour les premières demandes d'aides financières au Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques.

Adoptée à l'unanimité

4.3 Parcs et terrains de jeux

RÉSOLUTION 2018-05-120

**Projet- Les sentiers pédestres et de vie active
de Saint-Antoine-sur-Richelieu**

Considérant l'importance des citoyens et citoyennes aînés et aînées dans le tissu social de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu

Considérant que la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu compte présenter un projet dans le cadre de la « Démarche Municipalités amies des aînés (MADA)

Il est proposé par Mme Chantal Denis appuyé par M. Pierre Lauzon et résolu :

Que le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur Richelieu s'engage formellement à payer sa part des coûts admissibles de ce projet

Que le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur Richelieu s'engage formellement à assurer la viabilité, l'entretien et l'exploitation continue du projet « *Les sentiers pédestres et de vie active de Saint-Antoine-sur-Richelieu* »

Que le Conseil nomme le directeur général comme répondant pour et au nom de la municipalité dans l'élaboration et les diverses étapes de cet important projet.

Adoptée à l'unanimité

5 VIE COMMUNAUTAIRE (LOISIRS, CULTURE, TOURISME)

5.1 Loisirs récréatifs, sportifs et communautaires

L'élue responsable du dossier, Mme Patricia Bégin, fait rapport verbal

RÉSOLUTION 2018-05-121

Autorisation de dépenses

Il est proposé par Mme Patricia Bégin, appuyé par M. Robert Mayrand et résolu :

Que le conseil municipal approuve les dépenses prévues au Service des Loisirs et culture comme suit :

Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2018

Avril 2018		
Loisir et vie communautaire		
Honoraires des professeurs/animateurs pour les activités récréatives	02 70157 996	1450.00 \$
Soccer : Achat de peinture – lignage des terrains de soccer		1275.56\$
Fête nationale location de jeux gonflables	02 70154 996	769.18\$
Fête nationale honoraires de Madame Leboeuf, maquilleuse	02 70154 996	100.00\$
Fête nationale – achat de friandises – Sucre d’orge d’antan	02 70154 996	53.17\$
Fête nationale – honoraires des animateurs S. St-Onge et P. Gobeil	02 70154 996	750.00\$
Fête nationale – location de la salle près du Quai Fecteau (David Cormier)	02 70154 996	300.00\$
Fête nationale – permis de réunion pour vente d’alcool	02 70154 996	89.00\$
Fête nationale – location d’un grill pour le kiosque de la Maison des jeunes	02 70154 996	100.00\$
Sous-Total		4886.91 \$
Culture		
Cachet d’artiste pour Monique Désy-Proulx « autour d’un piano » 3 juin 2018	02 70251 410	100.00\$
Vernissage de l’exposition « Materia prima » le 27 mai 2018	02 70251 610	100.00\$
Sous-total		200.00\$
Grand Total		5086.91\$

Adoptée à l’unanimité

5.1.1 Maison de la Culture Eulalie-Durocher

L’élue responsable, Mme Patricia Bégin, du dossier fait rapport verbal

5.2 Santé et bien-être

L’ élu responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

5.2.1 Office municipal de l’habitation des Maskoutains et d’Acton (OMH)

L’ élu responsable, M. Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

5.3 Bibliothèque Hélène Dupuis-Marion

L’ élu responsable, M. Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

5.4 Jumelage avec Dompierre sur Mer

L’ élu responsable, M. Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

6 Protection de l’environnement

L’ élue responsable, Mme Ghislaine Massé, fait rapport verbal

7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

L’ élu responsable, M. Robert Mayrand, fait rapport verbal

RÉSOLUTION 2018-05-122

Dérogation mineure, lot 4 833 719, 1759, chemin du Rivage

Attendu que cette demande de dérogation a pour but de régulariser une situation qui est déjà non conforme afin de permettre la vente éventuelle de ces deux propriétés contiguës.

Attendu que la demande ne touche pas à la sécurité publique.

Attendu que le fait d'accepter cette dérogation ne cause pas préjudice aux voisins.

Attendu que le fait de refuser causerait un préjudice à la vente de cette propriété ainsi que celle voisine.

Attendu que le fait d'accepter cette dérogation rend la vente de cette propriété possible.

Attendu que la remise située dans la zone d'inondation 100 ans n'est pas éligible à une demande de dérogation.

Le comité consultatif en urbanisme au conseil d'approuver la demande de dérogation tel que déposée à l'exception de la remise.

En conséquence, il est proposé par M. Robert Mayrand, appuyé par M. Bernard Archambault et résolu :

Que le préambule fasse partie et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal accorde la dérogation mineure demandée pour le 1759 chemin du Rivage afin de permettre la vente éventuelle des deux propriétés contiguës.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2018-05-123

Dérogation mineure, lot 4 833 720, 1763, chemin du Rivage

Attendu que cette demande de dérogation a pour but de régulariser une situation qui est déjà non conforme afin de permettre la vente éventuelle de ces deux propriétés contiguës.

Attendu que la demande ne touche pas à la sécurité publique.

Attendu que le fait d'accepter cette dérogation ne cause pas préjudice aux voisins.

Attendu que le fait de refuser causerait un préjudice à la vente de cette propriété ainsi que celle voisine.

Attendu que le fait d'accepter cette dérogation rend la vente de cette propriété possible.

Le comité consultatif en urbanisme recommande au conseil d'approuver la demande de dérogation tel que déposée, à l'exception de la remise.

En conséquence, il est proposé par M. Robert Mayrand, appuyé par M. Bernard Archambault et résolu :

Que le préambule fasse partie et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal accorde la dérogation mineure demandée pour le 1763 chemin du Rivage afin de permettre la vente éventuelle des deux propriétés contiguës.

- 7.1 Transport collectif /Transport adapté**
L' élu responsable, M. Harry Gow, fait rapport
- 7.2 Agriculture**
L' élu responsable, M. Harry Gow, fait rapport
- 8.0 AFFAIRE(S) NOUVELLE(S)**

RÉSOLUTION 2018-05-124

LA LEVÉE DU DRAPEAU DES PATRIOTES

Attendu que le Gouvernement du Québec, par le Décret 1322-2002 qui a pris effet le 2 novembre 2002, a déterminé que la Journée nationale des patriotes coïnciderait avec le congé férié et chômé du lundi précédant immédiatement le 25 mai;

Attendu que la Journée nationale des patriotes concerne toutes les Québécoises et tous les Québécois et qu'elle a pour but « d'honorer la mémoire des Patriotes qui ont lutté pour la reconnaissance nationale de notre peuple, pour sa liberté politique et pour l'obtention d'un système de gouvernement démocratique »

Attendu que la lutte des Patriotes revêt un sens particulier pour les villes et municipalités qui étaient au cœur du territoire où s'est déroulée la rébellion des Patriotes de 1837-1838;

Attendu qu' il est nécessaire que des gestes tangibles viennent souligner la Journée nationale des patriotes afin de faire œuvre de mémoire auprès des nouvelles générations;

Il est proposé par Mme Chantal Denis , appuyé par Mme Patricia Bégin et résolu :

De procéder à la levée du drapeau des Patriotes au mât de l'Hôtel de ville, chaque année, à l'occasion de la Journée nationale des patriotes, soit le lundi qui précède le 25 mai.

La levée du drapeau peut avoir lieu le jour même ou au cours de la fin de semaine qui précède la Journée nationale des patriotes.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2018-05-125

Autorisation de dépenses Journée de l'arbre

Il est proposé par Mme Ghislaine Massé, appuyé par M. Bernard Archambault et résolu :

Que le Conseil municipal entérine les dépenses pour la Journée de l'arbre au montant estimé de **962.50 \$** taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

Petits plants fruitiers (90)	600.00\$
Autres plants (asperges etc...)	362.50\$
Total	962.50\$

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2018

9 PÉRIODE DE QUESTION(S)

La Mairesse et le Conseil procèdent à la période de questions à l'intention des personnes présentes, laquelle période débute à 21h05 pour se terminer à 21h12

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2018-05-126

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion proposée par M. Pierre Lauzon, appuyé par Mme Ghislaine Massé, la séance est levée à 21h13

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

PROCHAINES RENCONTRES

Atelier de travail du Conseil municipal à huis clos	14 juin 2018
Séance enregistrée ordinaire publique 19 h 30	19 juin 2018

Certificat de crédits suffisants

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par le Conseil municipal au cours de la présente séance, avec ou sans transferts budgétaires et/ou affectations.

Madame Chantal Denis
Mairesse

Aubert Gallant
Directeur général et secrétaire-trésorier